

Registre Public d'Accessibilité



Date Ouverture : 1^{er} Septembre 2017

Version 2017 -1.1

Direction Immobilière COVEA





Accessibilité de l'établissement



**Bienvenue à l'Agence MAAF Assurances de :
GUERANDE**

Le Bâtiment et les services proposés sont accessibles

Oui Non

**Le personnel vous informe de l'accessibilité du bâtiment et
des services**

Oui Non



Formation du Personnel d'accueil aux différentes situations de Handicap

- > Le personnel est sensibilisé
- > Le personnel est formé
- > Le personnel sera formé



Matériel adapté

- > Le matériel est entretenu et réparé
- > Le personnel connaît le matériel



Consultation du Registre Public d'Accessibilité

A l'Accueil



Existe-t-il un Registre Public de Sécurité :

Un Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP) a été établi :

Date du dépôt du document : **23 Septembre 2015**

Adresse : RESIDENCE ALMAGRO - 2 RUE DE KERBINIOU

Code Postal : 44350

Ville : GUERANDE

Nom de la Personne Morale : MAAF ASSURANCES SA

SIRET : 542 073 580 07041

NAF : 6512Z



Accessibilité aux Personnes Handicapées

Sommaire

- Bien Accueillir les Personnes Handicapées
Plaquette Ministérielle
- Notice d'Accessibilité
- Attestation d'Accessibilité
- Modalités de Maintenance des Equipements d'Accessibilité

Bien accueillir les personnes handicapées

I. Accueillir les personnes handicapées

Voici quelques conseils généraux et communs à tous les types de handicap :

- Montrez-vous disponible, à l'écoute et faites preuve de patience.
- Ne dévisagez pas la personne, soyez naturel.
- Considérez la personne handicapée comme un client, un usager ou un patient ordinaire : adressez-vous à elle directement et non à son accompagnateur s'il y en a un, ne l'infantilisez pas et vouvoyez-la.
- Proposez, mais n'imposez jamais votre aide.

Attention : vous devez accepter dans votre établissement les chiens guides d'aveugles et les chiens d'assistance. Ne les dérangez pas en les caressant ou les distrayant : ils travaillent.

II. Accueillir des personnes avec une déficience motrice

1) Principales difficultés rencontrées par ces personnes



- + Les déplacements ;
- + Les obstacles dans les déplacements : marches et escaliers, les pentes ;
- + La largeur des couloirs et des portes ;
- + La station debout et les attentes prolongées ;
- + Prendre ou saisir des objets et parfois la parole.



MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT,
DE L'ÉNERGIE ET DE LA MER
www.developpement-durable.gouv.fr

MINISTÈRE DU LOGEMENT,
ET DE L'HABITAT DURABLE
www.logement.gouv.fr

2) Comment les pallier ?

- Assurez-vous que les espaces de circulation sont suffisamment larges et dégagés.
- Mettez, si possible, à disposition des bancs et sièges de repos.
- Informez la personne du niveau d'accessibilité de l'environnement afin qu'elle puisse juger si elle a besoin d'aide ou pas.

III. Accueillir des personnes avec une déficience sensorielle

A/ Accueillir des personnes avec une déficience auditive

1) Principales difficultés rencontrées par ces personnes



- + La communication orale ;
- + L'accès aux informations sonores ;
- + Le manque d'informations écrites.

2) Comment les pallier ?

- Vérifiez que la personne vous regarde pour commencer à parler.
- Parlez face à la personne, distinctement, en adoptant un débit normal, sans exagérer l'articulation et sans crier.
- Privilégiez les phrases courtes et un vocabulaire simple.
- Utilisez le langage corporel pour accompagner votre discours : pointer du doigt, expressions du visage...
- Proposez de quoi écrire.
- Veillez à afficher, de manière visible, lisible et bien contrastée, les prestations proposées, et leurs prix.

B/ Accueillir des personnes avec une déficience visuelle

1) Principales difficultés rencontrées par ces personnes



- + Le repérage des lieux et des entrées ;
- + Les déplacements et l'identification des obstacles ;
- + L'usage de l'écriture et de la lecture.

2) Comment les pallier ?

- Présentez-vous oralement en donnant votre fonction. Si l'environnement est bruyant, parlez bien en face de la personne.
- Informez la personne des actions que vous réalisez pour la servir. Précisez si vous vous éloignez et si vous revenez.
- S'il faut se déplacer, proposez votre bras et marchez un peu devant pour guider, en adaptant votre rythme.
- Informez la personne handicapée sur l'environnement, en décrivant précisément et méthodiquement l'organisation spatiale du lieu, ou encore de la table, d'une assiette...
- Si la personne est amenée à s'asseoir, guidez sa main sur le dossier et laissez-la s'asseoir.
- Si de la documentation est remise (menu, catalogue...), proposez d'en faire la lecture ou le résumé.
- Veillez à concevoir une documentation adaptée en gros caractères (lettres bâton, taille de police minimum 4,5 mm) ou imagée, et bien contrastée.
- Certaines personnes peuvent signer des documents. Dans ce cas, il suffit de placer la pointe du stylo à l'endroit où elles vont apposer leur signature.
- N'hésitez pas à proposer votre aide si la personne semble perdue.

IV. Accueillir des personnes avec une déficience mentale



A/ Accueillir des personnes avec une déficience intellectuelle ou cognitive

1) Principales difficultés rencontrées par ces personnes

- + La communication (difficultés à s'exprimer et à comprendre) ;
- + Le déchiffrage et la mémorisation des informations orales et sonores ;
- + La maîtrise de la lecture, de l'écriture et du calcul ;
- + Le repérage dans le temps et l'espace ;
- + L'utilisation des appareils et automates.

2) Comment les pallier ?

- Parlez normalement avec des phrases simples en utilisant des mots faciles à comprendre. N'infantilisez pas la personne et vouvoyez-la.
- Laissez la personne réaliser seule certaines tâches, même si cela prend du temps.
- Faites appel à l'image, à la reformulation, à la gestuelle en cas d'incompréhension.
- Utilisez des écrits en « facile à lire et à comprendre » (FALC).
- Proposez d'accompagner la personne dans son achat et de l'aider pour le règlement.

B/ Accueillir des personnes avec une déficience psychique

1) Principales difficultés rencontrées par ces personnes

- + Un stress important ;
- + Des réactions inadaptées au contexte ou des comportements incontrôlés ;
- + La communication.

2) Comment les pallier ?

- Dialoguez dans le calme, sans appuyer le regard.
- Soyez précis dans vos propos, au besoin, répétez calmement.
- En cas de tension, ne la contredisez pas, ne faites pas de reproche et rassurez-la.



Pour en savoir plus sur la manière d'accueillir une personne handicapée :
<http://www.developpement-durable.gouv.fr/Bien-accueillir-les-personnes.html>

Conçu par la DMA en partenariat avec :

APAJH, CDCE, CFPSAA, CGAD, CGPME, FCD, SYNHORCAT, UMIH, UNAPEI.

Conception- Réalisation : M2EM-MLHO/SG/SP33/ATL2/Benoît Cudelou

Notice d'Accessibilité





**NOTICE DESCRIPTIVE
D'ACCESSIBILITE**



**POUR UN ETABLISSEMENT RECEVANT DU
PUBLIC (E.R.P.)**

DANS LE CAS DE PERMIS DE CONSTRUIRE OU D'AUTORISATION DE TRAVAUX

E.R.P NEUF

E.R.P EXISTANT
AVEC CHANGEMENT DE DESTINATION
SANS CHANGEMENT DE DESTINATION

EXTENSION E.R.P

N° de dossier PC ou AT

Département

Commune

Année

Numéro de dossier

RENSEIGNEMENTS - ADMINISTRATIFS

Type et catégorie de l'Établissement (cf. règlement de sécurité)

VV	5
TYPE	CATÉGORIE

ETABLISSEMENT

DESIGNATION	ADRESSE COMPLETE	TÉLÉPHONE ☎	MAIL @
MAAF ASSURANCES	Résidence Almagro 2, Rue de Kerbinou 44350 GUERANDE		

MAITRE D'OUVRAGE

DESIGNATION	ADRESSE COMPLETE	TÉLÉPHONE ☎	MAIL @
MAAF ASSURANCES Loïc LEGALLO	Chaban de Chauray 79036 NIORT cedex 09		

MAITRE D'OEUVRE

DESIGNATION	ADRESSE COMPLETE	TÉLÉPHONE ☎	MAIL @
Société KORUS Richard HARDY	ZA de la Hauteière 12, route de Mordelles 36590 L'HERMITAGE	02.99.64.43.90	yannis.ledorse @korus.fr

RENSEIGNEMENTS - TECHNIQUES

I - DESCRIPTIF DE LA NATURE DES TRAVAUX

PRECISER LE NOMBRE DE NIVEAUX, L'AFFECTATION DE CHAQUE PIECE, LES ZONES TOUCHEES PAR LES TRAVAUX, L'EFFECTIF DU PUBLIC ACCUEILLI A CHAQUE NIVEAU, ETC.

Réaménagement de la totalité de l'agence MAAF au nouveau concept de la marque (RDC).
 La surface accessible au public peut recevoir 9 personnes, celle pour l'accessibilité PMR: 8

PLACES DE STATIONNEMENT devant l'agence
 à matérialiser sur le plan avec le logo handicapé

SANS OBJET
 CONCERNE

NOMBRE TOTAL DE PLACES	NOMBRE DE PLACES (2% DE PLACES)	LARGEUR DE L'EMPLACEMENT	SIGNALISATION VERTICALE ET HORIZONTALE
16	1 pour handicapés existante	3.50M	Signalée

CHEMINEMENT EXTERIEUR DU STATIONNEMENT OU DE LA VOIE PUBLIQUE A L'ENTREE DE L'E.R.P.
 à matérialiser sur le plan, et, pour les cheminements longs ou compliqués et les rampes d'accès, joindre un croquis

SANS OBJET
 CONCERNE

LIBELLE	E.R.P. NEUF	E.R.P. EXISTANT	EXTENSION D'UN E.R.P.
NATURE ET COULEUR DU SOL DU CHEMINEMENT		goudron gris foncé	
LONGUEUR ENTRE APPUIS ISOLATION		et dallage rose pour accessibilité largeur 0,13m	
LARGEUR, ESPACE DE MANOEUVRE, RETRECISSEMENT PONCTUEL		sur parking et bâtiment	
REPERAGE, GUIDAGE		Un cercle de giration de diamètre 1,50m est possible devant le bâtiment	
SECURITE D'USAGE (HAUTEUR SOUS OBSTACLES, EVEIL DE VIGILANCE EN HAUT DES ESCALIERS)		enseigne au dessus de l'entrée	
RAMPE / PENTE (POURCENTAGE)		Pas d'obstacle	
LONGUEUR			
LARGEUR			
PALLIER DE REPOS (NOMBRE, DIMENSION)			
GARDE CORPS SI RUPTURE NIVEAU (0,40M A MOINS DE 0,90M DU CHEMINEMENT)			
PORTE D'ENTREE / LARGEUR (0,90M MINIMUM)		1,85m existantes	
DIMENSIONS SAS (HORS DEBATEMENT DE PORTES)		mise place poignées bâtons de manèges	
RESISTANCE DES FERMES PORTES		Pas de SAS	
POSITIONNEMENT DES PORNEES		A 0,78m du sol et hauteur 0,50m	
REPERAGE DES PANDS VITRES		niveau horizontales d'agence et bande de vigilance	
RESSAUTS (HAUTEUR, FORME)		Ressaut 0,02m	
DIMENSIONS DES VANTAUX		2 x 0,93m	

TAPIS BRUSSE (NATURE)		Encastre et antidérapant	
OBSTACLES ET POTEAUX / DISTANCE ENTRE EUX		Pas d'obstacle	
CHAMFREINAGE			
CONTRASTE DES COULEURS		Respecté	

ACCES AU BATIMENT	E.R.P. NEUF	E.R.P. EXISTANT	EXTENSION D'UN E.R.P.
1. REPERAGE ENTREE PRINCIPALE (MATERIAUX DIFFERENTS, CONTRASTE VISUEL)		Les portes d'entrée sont facilement repérables et comportent une bande de vitrage à un hauteur comprise entre 1,10 et 1,60m.	
2. INFORMATIONS RELATIVES A L'ORIENTATION (ACCES SONORE, VISUEL)		Mise aux normes des poignées de portes. Un échelot horizontal d'orientation situé sur une porte permet également le repérage.	
3. NATURE ET POSITIONNEMENT DES SYSTEMES DE COMMUNICATION ET DES DISPOSITIFS DE COMMANDE (INTERPHONE, POIGNÉES DE PORTES...)		Un cercle de giration de diamètre 1,50m est possible devant les portes.	
4. PORTELLON - FOURNEAUET; PORTES AUTOMATIQUES		La boîte aux lettres extérieure en façade a une hauteur d'accès entre 0,90m et 1,30m et est signalée.	

CHEMINEMENT A L'INTERIEUR DE L'ETABLISSEMENT

CHEMINEMENTS VERTICAUX, ENTRE NIVEAUX, PREVUS POUR LES HANDICAPES

PAR ASCENSEUR (CONFORME A LA NORME NF - EN 81 - 70)
à matérialiser sur le plan avec le logo

SANS OBJET
CONCERNE

Nombre d'Ascenseurs Handicapés : 0

LIBELLE	E.R.P. NEUF	E.R.P. EXISTANT	EXTENSION D'UN E.R.P.
DIMENSION CABINE			
PRECISION ARRET			
HAUTEUR DES COMMANDES			
SIGNALS SONORES EN PALIERS BOUTONS EN RELIEF ET EN BRAILLE			
PRESENCE DU LOCAL DE REFUGE			

PAR ESCALIER (AVEC OU SANS ASCENSEUR)
à matérialiser sur le plan

SANS OBJET
CONCERNE

LIBELLE	E.R.P. NEUF	E.R.P. EXISTANT	EXTENSION D'UN E.R.P.
LARGEUR DE L'ESCALIER (CHEMINEMENT LE PLUS USUEL)			
HAUTEUR DES MARCHES			
GLISSON			
MARCHE (COULEUR)			
CONTRASTE VISUEL ET TACTILE (HAUT DE L'ESCALIER)			
MEZ DE MARCHE (COULEUR)			
MAIN COURANTE (DEBORDAANTE : DESC. DEBUT, FIN)			

PLATEFORME ELEVATRICE
(PROCEDURE DE DEROGATION)

SANS OBJET
CONCERNE

LIBELLE	E.R.P. NEUF	E.R.P. EXISTANT	EXTENSION D'UN E.R.P.
Inscrire une demande de dérogation pour une plateforme élévatrice verticale conforme à la NORME NFP 82-222			

CARACTERISTIQUE DES ECLAIRAGES
(PRECISER LES LUX : 20,100, 150,200)

LIBELLE	E.C.P. N.U.F.	E.R.P. EXISTANT	EXTENSION D'UN E.R.P.
Dans des circulations intérieures		L'éclairage de l'agence répond	
Dans des circulations extérieures		aux exigences du code du travail :	
Au droit des postes d'accueil		- bureaux : 400 lux	
En tout point de chaque escalier et équipement mobile		- dégagement : 200 lux	

CHEMINEMENTS HORIZONTAUX SUR UN MEME NIVEAU

RDC de l'agence MAAF

à matérialiser sur le plan

SANS OBJET
CONCERNE

Largeur... 1,40M Minimum..... Tapis de sol encastré au niveau de la porte d'entrée au même niveau que le sol fini de l'agence. Les espaces tels que l'accueil, l'attente, les bureaux ouverts et fermés, le dégagement et l'attente font l'objet d'une longueur entre appuis architecturaux..... qualité d'éclairage renforcée et mise en place de revêtements muraux et sols contrastés.

DANS LE NIVEAU

LES PORTES à coter sur la plan

SANS OBJET
CONCERNE

Un cercle de rotation de 1,50m de diamètre est possible devant le plot d'accueil et les bureaux conseils ouverts et fermés. Les portes des locaux accueillant le public sont d'un passage minimum de 0.90m

Dimension des différentes portes (0,90m minimum)

... Respectées.....

signalisation des portes et cloisons en verre (prévoir 2 bandes d'alerte de couleurs contrastées). Respectées.....

Système d'ouverture..... Aux normes réglementaires.....

Résistance des ferme-portes..... Aux normes réglementaires, s ou égal à 50 N.....

Positionnement des poignées..... Aux normes réglementaires.....

~~LES SEUILS, LES RESSAUTS~~

SANS OBJET
CONCERNE

LIBELLE	E.R.P. N.U.F.	E.R.P. EXISTANT	EXTENSION D'UN E.R.P.
HAUTEUR			
FORME			

LES SOLS, MURS ET PLAFONDS

SANS OBJET
CONCERNE

Revêtement des sols : L'espace Allanto a un sol PVC et les bureaux sont traités en moquette ainsi que les arêtes d'alignement de circulation.

Revêtement des murs : Les murs sont habillés de toile de verre à peindre ton blanc, les portes en beige grisson.....

Revêtement des plafonds : L'ensemble des plafonds est en dalles minérales acoustiques (coût alle/wn 0,80).....

Traitement acoustique des sols, murs et plafonds... Aux normes réglementaires.....

BORNES, POTEAUX ET NEZ DE MARCHE

1 Poteau diamètre 35cm dans l'agence ne gêne en rien à l'accessibilité

SANS OBJET
CONCERNE

Obstacles, bornes, poteaux (contraste des couleurs)
Bandes d'alerte (autour de l'obstacle au sol et sur bornes et poteaux)
Angle chanfreiné.....

SANS D'UN DENIVELLE

SANS OBJET
CONCERNE

LIBELLE	E.R.P. NEUF	E.R.P. EXISTANT	EXTENSION D'UN E.R.P.
MARCHES (NOMBRE)			
LARGEUR DE L'ESCALIER			
HAUTEUR DES MARCHES			
GIRON			
MARCHE (COULEUR)			
NEZ DE MARCHE (COULEUR)			
BANDE D'ALERTE AU SOL EN HAUT DE L'ESCALIER			
MAIN COURANTE (DESCRIPTION DEBUT, FIN)			
RAMPE			
PENTE (POURCENTAGE)			
LARGEUR			
LONGUEUR			
PALIER DE REPOS (NOMME, DIMENSION)			
SYSTEME ELEVATEUR			
TAPIS ROULANT, PLAN INCLINE MECANIQUE (NE PEUT PAS REMPLACER UN ASCENSEUR)			
SIGNAL TACTILE OU SONORE REPERANT L'ARRIVEE SUR PARTIE FIXE			

WC PUBLICS

à matérialiser sur le plan avec le logo handicapé et joindre un plan détaillé de l'aménagement
si WC séparés par sexe pour personnes valides, prévoir WC séparés par sexe pour personnes handicapées : 2 WC, dont un PMR accessible au public PMR et aux normes réglementaires

SANS OBJET
CONCERNE

LIBELLE	HOMMES	FEMMES	MIXTES
BATTERIES WC PUBLIC (NOMBRE)			
WC HANDICAPES (NOMBRE)			1

CARACTERISTIQUES DES W.C. HANDICAPES :

LIBELLE		HOMMES	FEMMES	MIXTES		
Dispositif pour refermer la porte derrière soi cercle de giration devant et à l'intérieur du WC PMR, poignées de prises à + de 40cm d'un angle						
Lave-mains		Lavabo PMR → ht: maximum 0.85m aux normes PMR				
Espace libre côté cuvette	Largueur de la porte	Hauteur cuvette	Distance axe cuvette du mur latéral	Hauteur commande chasse	Hauteur barre d'appui	Hauteur accessoires
1.65m	0.90m	Entre 0.45 et 0.50m	0.40m	réglementaire et adaptée	Entre 0.70 et 0.80m	réglementaires et adaptées

LAVABOS

à matérialiser sur le plan avec le logo handicapé et joindre un plan détaillé de l'aménagement

SANS OBJET
CONCERNE

LIBELLE	HOMMES	FEMMES	MIXTES
---------	--------	--------	--------

BATTERIES LAVABOS PUBLIC (NOMBRE)			
LAVABOS HANDICAPES (NOMBRE)			1

CARACTERISTIQUES DES LAVABOS HANDICAPES :

Profondeur libre devant lavabo	Hauteur du lavabo (dessus, dessous)	Hauteur du miroir	Hauteur accèssibles	Profondeur du rebord par rapport au sol	Largeur du vide en partie inférieure
2m	Maxi 0.85m dessus et 0.70m dessous	Au dessus du lavabo aux normes	aux normes	> 0.30cm	0.80m minimum

TELEPHONE PUBLIC

SANS OBJET
CONCERNE

Espace libre	Hauteur axe de clever	Hauteur accèssibles	Un d'après du poste (toucher en relief et en braille)

GUICHETS BANQUE D'ACCUEIL ET MOBILIERS

SANS OBJET
CONCERNE

à matérialiser sur le plan avec le logo handicapé

ACCUEIL: le plot d'accueil est utilisé pour le dispatching du public, aucune opération n'est possible puisqu'il n'est pas informatisé.

BUREAUX:

Largeur de passage	Hauteur du plan	Hauteur libre avec le plan	Profondeur du vide en partie inférieure	Largeur du vide en partie inférieure
Aux normes	les plans de travail sont à une hauteur maximum de 0.80m	Aux normes	Aux normes	Aux normes

SIGNALISATION

SANS OBJET
CONCERNE

Douillage par amonces visuelles	Douillage par amonces sonores	Gras contrastés et disposition des couleurs
... Ils ont été situés à proximité de la porte d'entrée. Les textes sont de couleurs contrastées. La signalisation répond aux exigences de l'annexe 3 de l'arrêté du 01/08/06 en tenant compte de la visibilité, lisibilité et compréhension.	... Les bords des portes, des fenêtres et des ouvertures sont indiqués par des bandes de couleur contrastées.	... Les numéros de cas d'urgence sont indiqués par des couleurs contrastées.

LES SORTIES

Les sorties doivent pouvoir être aisément repérées, atteintes et utilisées par les personnes handicapées (sans confusion avec les issues de secours).

REFERENCES REGLEMENTAIRES

- CODE DE LA CONSTRUCTION ET DE L'HABITATION
- CODE DE L'URBANISME
- LOI D'ORIENTATION DU 30 JUIN 1975 (N° 73-514)
- LOI N° 91-663 DU 13 JUILLET 1991 PORTANT DIVERSES MESURES DESTINEES A FAVORISER L'ACCESSIBILITE, ET MODIFIANT LE CODE DE LA CONSTRUCTION ET DE L'HABITATION ET LE CODE DE L'URBANISME
- LOI N° 2005-102 DU 11 FÉVRIER 2005 POUR L'EGALITE DES DROITS ET DES CHANCES, LA PARTICIPATION ET LA CITOYENNETE DES PERSONNES HANDICAPES
- DECRET N° 2006-555 DU 17 MAI 2006 RELATIF A L'ACCESSIBILITE DES ETABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC, DES INSTALLATIONS OUVERTES AU PUBLIC ET DES BATIMENTS D'HABITATION ET MODIFIANT LE CODE DE LA CONSTRUCTION ET DE L'HABITATION
- ARRETE DU 1ER AOUT 2006 MODIFIE PAR L'ARRETE DU 30 NOVEMBRE 2007 FIXANT LES DISPOSITIONS PRISES POUR L'APPLICATION DES ARTICLES R.111-13-8 ET R.111-13-11 DU CODE DE LA CONSTRUCTION ET DE L'HABITATION RELATIVES A L'ACCESSIBILITE AUX PERSONNES HANDICAPES DES ETABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC ET DES INSTALLATIONS OUVERTES AU PUBLIC. CET ARRETE EST APPLICABLE AUX TRAVAUX REALISES DANS LES PARTIES EXISTANTES D'UN BATIMENT ET LORSQU'IL EXISTE DES CONTRAINTES PARTICULIERS LIEES A LA PRESENCE D'ÉLÉMENTS PARTICIPANT A LA SOLIDITE DU BATIMENT.
- DECRET N° 2007-1527 DU 11 SEPTEMBRE 2007 RELATIF A LA SECURITE ET A L'ACCESSIBILITE DES ETABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC ET DES IMMEUBLES DE GRANDE HAUTEUR, MODIFIANT LE CODE DE LA CONSTRUCTION ET DE L'HABITATION ET PORTANT DIVERSES DISPOSITIONS RELATIVES AU CODE DE L'URBANISME

Date 04/09/2012
Signature du Maître d'Œuvre

Date 04/09/2012
Signature du Maître d'Œuvre



Attestation d'Accessibilité



Affaire suivie par :
Pascal MAILLET
Pôle Exploitation MAAF
Chauray
79082 Niort cedex 9
Tél. : 05 49 17 76 80
Pascal.maillet@covea-immobilier.fr

Préfecture Loire-Atlantique

6, quai Ceineray, BP 33522

44035 Nantes Cedex 01

**Objet : Attestation d'accessibilité d'un ERP de 5ème
Catégorie conforme au 31 décembre 2014
exemptant d'Agenda d'Accessibilité Programmée**

N/Réf : ADAP 44080

Copie : Mairie de GUERANDE

Chauray, le 18 Février 2015

Lettre Recommandée avec A/R 2C 090 1696 663 8

Madame, Monsieur,

Conformément à l'article R.111-19-33 du code de la construction et de l'habitation,

Je soussigné, Pascal MAILLET Responsable Pôle Exploitation MAAF, représentant MAAF Assurances SA (SIREN 542 073 580) exploitant de l'Établissement recevant du public de 5ème catégorie ou d'une installation ouverte au public situé **RESIDENCE ALMAGRO - 2 RUE DE KERBINIOU - 44350 - GUERANDE**,

Atteste sur l'honneur que l'établissement répond à ce jour aux règles d'accessibilité en vigueur au 31 décembre 2014, suite à des travaux réalisés dans le cadre des autorisations obtenues selon les pièces jointes.

Cette conformité à la réglementation accessibilité prend en compte selon les cas :

- le recours à une ou plusieurs dérogations, obtenue(s) en application de l'article R.111-19-10 du code de la construction et de l'habitation (cf. arrêté préfectoral accordant la ou les dérogations ci-joint) et, en cas de dérogation accordée à un établissement recevant du public remplissant une mission de service public, la mise en place de mesures de substitution permettant d'assurer la continuité du service public.
- l'accessibilité d'une partie de l'établissement de 5ème catégorie dans laquelle l'ensemble des prestations peut être délivré et, le cas échéant, la délivrance de certaines de ces prestations par des mesures de substitution.

J'ai pris connaissance des sanctions pénales encourues par l'auteur d'une fausse attestation, en application des articles 441-1 et 441-7 du code pénal.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

Pascal MAILLET
Responsable Pôle Exploitation



Modalités de Maintenance des Equipements d'Accessibilité

*Les éléments spécifiques décrits sont mis en œuvre,
sur certains sites, selon les préconisations validées par
les Commissions d'Accessibilité*

RAMPE EN FIBRE DE VERRE

ACCESSIBILITE

RAMPE EN FIBRE DE VERRE ULTRA
LEGERE AVEC SURFACE ANTI
DERAPANTE, MARGELLE DE SECURITE*,
POIGNEES DE TRANSPORT

* Grand modèle

www.medinov.fr



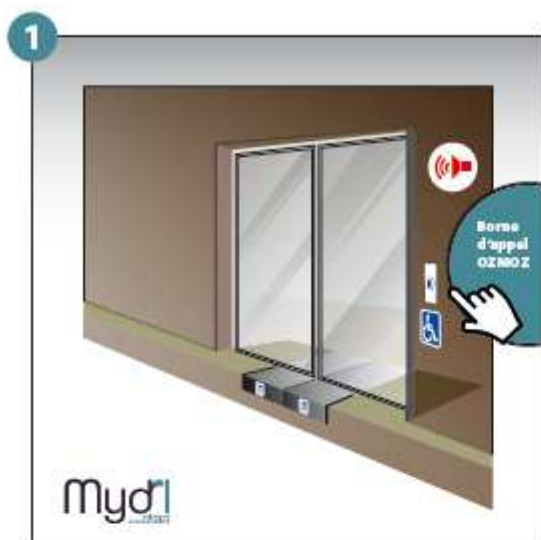
Références	Type	Longueur Max/Min mm	Largeur utile de la rampe mm	Poids max supporté kg	Poids de la rampe kg
30100-070	RAMPE LARGE FIXE ULTRA LEGERE FIBRE DE VERRE	700	750	300	3,5
30100-085		850	750	300	4
30100-125		1250		300	6
30100-165		1650		300	7,5
30100-205		2050		300	9,5

Les rampes sont un élément essentiel de la sécurité et de l'accessibilité. Bien choisir sa rampe ou ses rails en fonction du lieu (public ou privé) de la charge à supporter, de la pente et du véhicule utilisé (fauteuil ou scooter (4 roues, 3 roues, voies des roue avant/arrière très différentes)) que l'on souhaite obtenir. Consulter l'abaque ci-après

Parc de Gerland - 99, rue de Gerland - 69007 Lyon - Plais de Gerland

Tel: 04 37 28 08 14

Rampe simple TRAIT D'UNION



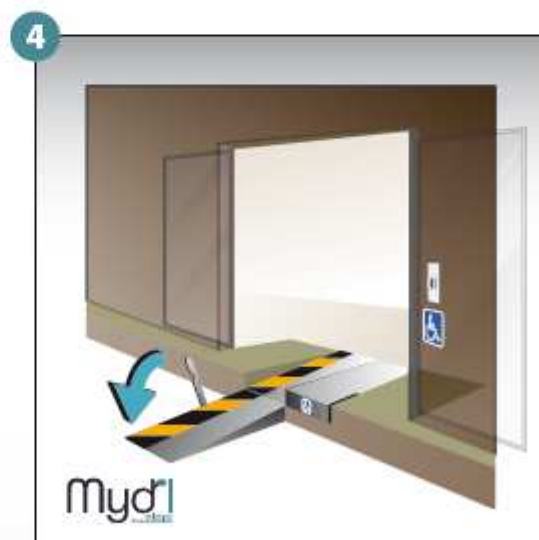
1 - Appel et prise en considération de la personne à mobilité réduite.



2 - Soulever la poignée coté gauche.



3 - Tirer la poignée vers l'avant.



4 - Poser la rampe au sol.

ATTENTION : vous devez refermer la rampe après chaque utilisation
Déploiement manuel de la rampe d'accès



5 - Basculer la poignée qui fera office de chasse roues.



6 - Répéter les opérations pour la deuxième rampe.



7- Rampe en service.



8 - Répéter les manoeuvres précédentes en sens inverse pour fermer la rampe.

Rampe double TRAIT D'UNION



1 - Appel et prise en considération de la personne à mobilité réduite



2 - Soulever le volet frontal.



3 - Tirer le volet vers l'avant des deux mains.



4 - Poser la rampe au sol.

ATTENTION : vous devez refermer la rampe après chaque utilisation
Déploiement manuel de la rampe d'accès



5 - Basculer la poignée qui prolongera la rampe



6 - Répéter les opérations pour le deuxième volet



7- Rampe en service



8 - Répéter les manoeuvres précédentes en sens inverse pour fermer la rampe

AUDEA ACCUEIL

LA-90

Fiche produit
Ref. 160 001



➤ Mettez aux normes votre accueil au meilleur rapport qualité-prix

BESOIN DES USAGERS



La réception ou le guichet sont des lieux où la communication est centrale. Pour accéder aux services et entendre correctement, les personnes malentendantes ont besoin d'équipements d'amplification sonore adaptés.

FONCTION DU PRODUIT



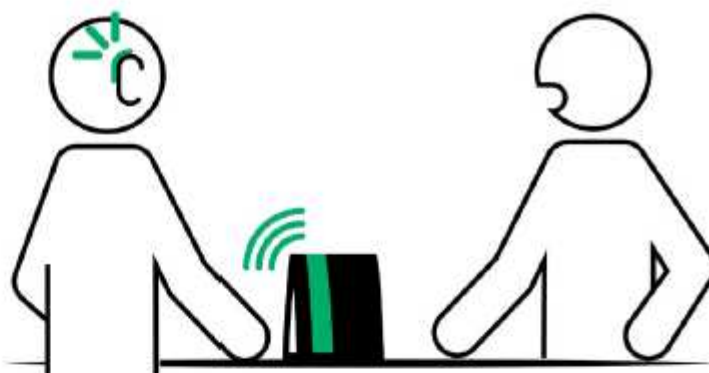
En intégrant une boucle magnétique, la LA-90 permet d'amplifier les discussions directement dans l'aide auditive de l'utilisateur lorsque positionnée en mode T. Avec son micro intégré, la LA-90 ne nécessite pas d'équipement supplémentaire.

CARACTÉRISTIQUES

- Couleur : gris et bleu personnalisable sur demande
- Dimensions : 200 x 185 x 70 mm
- Poids : 635 g
- Portée : 1 m²
- Alimentation : secteur ou batterie (6h)

ACCESSOIRES COMPATIBLES

- Récepteur LPU-1 et CRESCENDO 50
- Microphones jack



Récepteur LPU-1 en supplément



RAPPEL DE LA LOI ET DES NORMES

Art. 5-II : « Lorsque l'accueil est sonorisé et en cas de renouvellement ou lors de l'installation d'un tel système, celui-ci est équipé d'un système de transmission du signal acoustique par induction magnétique, respectant les dispositions décrites en annexe 9. Les spécifications de la norme NF EN 60118-4:2007 sont réputées satisfaire à ces exigences. Ce système est signalé par un pictogramme.

Les accueils des établissements recevant du public remplissant une mission de service public ainsi que des établissements recevant du public de 1^{re} et 2^e catégories sont équipés obligatoirement d'une telle boucle d'induction magnétique. »

© Droits réservés - EO GUIDAGE - 1606

 **Découvrez nos produits**
sur **www.okeenea.com**

EO GUIDAGE
du groupe **OKEENEA**

6 rue des Aulnes
69410 Champagne-au-Mont-d'Or
FRANCE

04 72 53 98 26
info@eo-guidage.com
www.okeenea.com

Modules de maintenance pour Ascenseurs

Périodicité des visites : toutes les 6 semaines

MODULE DE BASE	*CONTROLE COMPLET*
<p>Fréquence et opérations imposées par la législation</p> <p>Contrôles à chaque visite</p> <p><u>Paliers :</u></p> <ul style="list-style-type: none">• boutons d'appel, voyants et indicateurs• portes et vantaux• serrures, des ferme-portes ou contrepoids, l'efficacité du verrouillage et contact de fermeture• oculus• des dispositifs limitant les possibilités d'actes de vandalisme <p><u>Cabine :</u></p> <ul style="list-style-type: none">• précision d'arrêt de la cabine par rapport au palier• alarme, téléalarme, dispositif de secours• boutons et voyants, éclairage• vantaux, dispositifs de réouverture (contact chocs, bords sensibles, cellule radar, boutons de réouverture) <p><u>Machinerie :</u></p> <ul style="list-style-type: none">• niveau d'huile en cuve, la présence de fuites pour les appareils hydrauliques. <p><u>Egalement observés :</u></p> <ul style="list-style-type: none">• confort au démarrage et à l'arrêt• fonctionnement flèches de sens et de indicateur en cabine• les éventuels bruits, vibrations	<p>1 fois par an*</p> <p><u>Contrôles Manœuvre :</u></p> <ul style="list-style-type: none">• composants du coffret de manœuvre (relais, transformateur, cartes électroniques)• système de sélection d'étages en machinerie (mécanique ou électrique)• fusibles, relais de phase, serrage des borniers, test de masse, anti-dérive électrique, témoin de présence à niveau, sonde de température d'huile• ventilation forcée du local• éclairage normal et de sécurité, en machinerie et en cabine <p><u>Contrôles Treuil ou Machine :</u></p> <ul style="list-style-type: none">• groupe de traction dans sa globalité• ensemble « freins »• niveau d'huile du réducteur, des paliers moteur• graisseurs automatiques• tension des courroies et anti-patinage• dispositifs de protection (disjoncteur thermique, thermistance, boîte à bornes, ventilation)• contacts de fin de course haut et bas• contrôle de la course poulie/frein <p>Pour un appareil hydraulique : centrale et distributeur, limiteur de pression, réchauffeur et/ou refroidisseur, niveau et aspect de l'huile, extra course haut et bas.</p> <p><u>Contrôles Gaine</u></p> <ul style="list-style-type: none">• fixation des guides, cordon souple, chaîne de compensation• éclairage• fonctionnement du boîtier d'inspection• arcade de la cabine, éléments participant au bon coulissement de celle-ci et du contrepoids (coulisseau, fils, guides, huileurs)• poulies et dispositifs de fin de course• parties non visibles des paliers (seuils de porte, tôles chasse-pieds, frontons)• amortisseurs en fosse• électrification <p><u>Contrôles Portes Palières</u></p> <p>Opérations identiques à celles du module « porte cabine et » mais effectuées sur toutes les portes à tous les paliers.</p> <p><u>Contrôles Porte Cabine</u></p> <ul style="list-style-type: none">• éléments fixes (rail, traverse, seuil, garde-pieds, butées, patins, oculus)• éléments mobiles (vantaux, galets, pivots)• éléments participant à la bonne fermeture et réouverture des portes : câbles, contrepoids, ferme-porte, cellule, contact choc, serrure (shunt, percuteur, pêne),• composants de l'opérateur qui manœuvre les portes cabine : navette, tension des câbles, courroies, chaînes contacts électriques. <p><u>Contrôles Signalisation</u></p> <ul style="list-style-type: none">• boutons, voyants, indicateurs, cabine & paliers
<p>Fréquence et opérations imposées par la législation</p> <p>Contrôles 2 fois par an</p> <p><u>Câbles :</u></p> <ul style="list-style-type: none">• état, tension, allongement et points de fixation• usure des poulies et des contres-paliers, ainsi que leur graissage• câbles et chaînes <p><u>Frein :</u></p> <ul style="list-style-type: none">• usure des garnitures, test de l'efficacité• isonivelage, vanne de descente manuelle et antidérive pour appareil hydraulique	
<p>Fréquence et opérations imposées par la législation</p> <p>Contrôles 1 fois par an</p> <p><u>Contrôle parachute :</u></p> <ul style="list-style-type: none">• composants du parachute et/ou moyen de protection contre les mouvements de la cabine en montée (en machinerie, en cuvette, sur ou sous la cabine)• limiteur de vitesse et poulie de tension• essai de prise, teste du patinage machine, coupure contact. Le technicien s'assure du déclenchement équilibré des blocs, de la bonne retombée du mécanisme et du réarmement correct du contact <p>appareil hydraulique : étanchéité, réducteur de débit, soupape de rupture, pompe à main, descente manuelle sont testés.</p> <p><u>Nettoyage :</u></p> <p>Du local machine, de la machine, du coffret, du toit de cabine, de la cuvette, des récupérateurs d'huile.</p>	

Maintenance pour EPMR

La Société de Maintenance assure une visite d'entretien selon la périodicité précisée au contrat (la législation n'impose pas de cadre périodique ou d'opérations minimales comme c'est le cas pour les ascenseurs).

La maintenance préventive est assurée selon un programme adapté à chaque appareil qui comprend notamment les opérations suivantes :

Le contrôle de l'ensemble des dispositifs de sécurité,
Le contrôle du groupe moteur,
Le contrôle du système de transmission mécanique,
Le contrôle de la sécurité des contacts de fin de course,
Le contrôle des boîtes à boutons,
Le contrôle des contacts de protection dans le tableau général,
Le contrôle de sécurité d'accès haut et bas,
Le nettoyage et graissage nécessaire y compris fournitures (huile, graisse).

Modules de maintenance Portes

Les modules, répartis en 2 catégories comme listé ci-dessous sont exécutés, voire associés au cours d'une même visite, selon la programmation définie par le plan d'entretien

Module Sécurité	Module Inspection
<ul style="list-style-type: none">- Dispositifs de sécurité : barre palpeuse, cellule...- Débrayage manuel- Limiteur d'effort- Articulations : charnières, pivot...- Zone d'accostage- Signalisation : feux clignotants, éclairage, marquage au sol- Transmission : bras, câbles, chaînes, courroies- Opérateur : moto-réducteur, opérateur hydraulique...	<p>Les éléments du module sécurité + :</p> <ul style="list-style-type: none">- Verrouillage de la porte- Eléments de guidage : rails, galets...- Organes de commande- Système d'équilibrage : contrepoids, ressorts ...- Armoire de commande- Fixation de la porte- Système antichute- Etat peinture et corrosion

Documents complémentaires à consulter dans le Registre de Sécurité

- Disponible à la demande auprès du personnel de l'Agence